

Vote sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 8 octobre 2026

Une motion pure et pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellations	Ministre	Commission Séance plénière	Motions introduites	N° DOC	Vote sur la motion pure et pure et simple			
						Votes nominatifs	OUI	NON	ABST.
1	- d'Alexander Van Hoecke (VB) sur "le nouveau contrat de gestion de bpost" (n° 300) - de Farah Jacquet (PVDA-PTB) sur "le nouveau contrat de gestion de bpost " (n° 308)	à la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'État, du Numérique et de la Politique scientifique	Commission de la Mobilité, des Entreprises publiques et des Institutions fédérales du 29 septembre 2026	• motions de recommandation par Alexander Van Hoecke (VB) et Farah Jacquet (PVDA-PTB) • motion pure et simple par Serge Hiligsmann et Julien Matagne (Les Engagés)	300/001	p. 44 Détail : p. 49	79	45	9